

Résolution présentée par la délégation de Serbie

Thème	Droits politiques et sociaux
Concerne	Un cadre pour la liberté d'expression dans les nations.
L'Assemblée Générale,	
Dénonçant	une approche extrêmement large de la liberté d'expression, pouvant entraîner des dérives dangereuses et mettre à mal la stabilité politique intérieure et extérieure.
Accablée	par la vision de certaines nations d'autoriser la liberté d'expression sans limite ou presque .
Réaffirmant	que dans les démocraties libérales, la liberté d'expression est un pilier fondamental. Sans remettre en cause ce principe, un contrôle est cependant nécessaire pour assurer une certaine stabilité politique comme ce fut le cas en Russie le 4 mars 2022 en limitant la diffusion de fausses informations sur ses armées qui pouvaient les discréditer.
Rappelant	que des attentats politiques majeurs (Charlie Kirk aux Etats Unis) sont perpétrés sur certains territoires et renforcent l'idée que des groupes politiques totalement libres de pensée et d'action peuvent y trouver un terrain fertile pour des discours de haine, de désinformation ou d'appel à la violence.
Réaffirmant	que les réseaux sociaux sont la première source d'information chez les Européens de 16 à 30 ans en 2025 (42 % des jeunes interrogés s'y réfèrent concernant les questions politiques et sociales). L'utilisation de courts extraits de débats, par exemple, sans contexte ni source, servent le plus souvent des intérêts personnels et représentent un risque de désinformation massive
Décide	- de définir un cadre législatif et réglementaire concernant les contenus diffusés et d'autoriser l'État à en contrôler l'application. - de renforcer les mesures pénales à l'encontre de toute entité susceptible de diffuser de "faux contenus" et autoriser la suspension de certains médias par mesure de sanction, notamment sur les réseaux sociaux.

Le texte français fait foi.